



TECHNICIEN EN RADIOPROTECTION

Femme / Homme

MON MÉTIER

Le technicien en radioprotection participe à la prévention des risques radiologiques dans tous les domaines, de la préparation à l'exécution des travaux. Dans ce cadre, il réalise des mesures et des visites de surveillance sur les chantiers.

Il fait respecter les règles et procédures en matière de sécurité – radioprotection et veille à leur application stricte dans l'ensemble des installations. Il vérifie l'étalonnage et le bon fonctionnement des appareils de mesure, effectue les mesures périodiques nécessaires (irradia-

tion, contamination des locaux, contrôle radiologique sur les personnes et les matériels), évalue les risques et met à jour la signalisation à l'entrée des locaux pour permettre au personnel de se prémunir contre ces risques.

Il garantit la sécurité des intervenants sur les chantiers et les conseille. Dans ce cadre, il peut également être amené à contribuer à la formation du personnel en matière de radioprotection et à participer aux études et aux analyses permettant de diminuer la dosimétrie sur les chantiers.

Conditions d'exercice et aptitudes

- Disponibilité,
- Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- Facilités dans l'utilisation des outils informatiques,

- Habilitations électriques et mécaniques,
- Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, travaux en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques...

Qualités requises

- Comportement exemplaire sur le terrain,
- Esprit d'équipe,
- Bonne connaissance de la réglementation,
- Sens du relationnel,
- Rigueur,

- Pédagogie,
- Écoute,
- Capacité à bien communiquer,
- Attitude interrogative.

L'autorisation d'accès sur site est conditionnée par le résultat d'une enquête en préfecture et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail : sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels, assurance qualité.

RÉMUNÉRATION

Elle est fixée a minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel est donné à titre indicatif, sans aucun engagement :

- débutant de 1 600 € à 2 000 €.
- confirmé de 2 050 € à 2 500 €.

FORMATION ET EXPÉRIENCE

- BEP Agent d'assainissement radioactif, Logistique nucléaire,
- Bac S, Bac Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D), ancien Bac STI, Bac Sciences et techniques de laboratoire (STL),
- Bac professionnel Environnement nucléaire,
- Bac professionnel Hygiène et environnement,
- BTS Radioprotection, Environnement nucléaire ou DUT Hygiène sécurité environnement permettent d'évoluer rapidement vers des postes d'encadrement ou de préparation.

Toutefois, sans diplôme, vous pourrez être formés en interne par votre employeur. Des stages spécifiques ont été créés (Stages techniques d'appui en radioprotection et sécurité - STARS).

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Des évolutions sont possibles vers des postes de chef d'équipe, de responsable de chantier, de projet, de chargé d'affaires ou de gestionnaire de prestation.



POUR EN SAVOIR PLUS : copsar@areva.com

Retrouvez l'ensemble des fiches métiers en ligne, en scannant le code ci-contre avec votre smartphone ou sur prestataires-nucleaire.edf.com



Les participants à la création de cette fiche sont l'organisation professionnelle COPSAR, les associations d'entreprises prestataires de l'industrie nucléaire GIM'EST, PEREN, IFARE, GIP NO et GIE Atlantique, ainsi que les Divisions Ingénierie et Production Nucléaire d'EDF.
Conception et réalisation : comvousvoudrez.com
Octobre 2013